



CIRCULAIRE N° 2121 MBPE/DGD du 29 SEP. 2020

(DIFFUSION GÉNÉRALE)

Objet : Liste actualisée des producteurs de boissons bénéficiaires de l'exonération de la taxe spéciale sur les boissons (TSB) à l'importation d'alcool éthylique non dénaturé

Réf. : Courrier DGI n° 295/MCI/DGI du 31/08/2020

Conformément aux dispositions de la correspondance de la Direction Générale de l'Industrie visée en référence, j'ai l'honneur de communiquer, à l'ensemble du service et des usagers, la liste mise à jour des producteurs de boissons bénéficiaires de l'exonération de la taxe spéciale sur les boissons (TSB) à l'importation d'alcool éthylique non dénaturé.

Il s'agit de :

- 1- MIB (Manufacture Ivoirienne de Boisson) ;
- 2- GLOBAL INDUSTRIES ;
- 3- REDDY'S GLOBAL INDUSTRIES ;
- 4- GROUPE AMIS ;
- 5- CHIEF DISTILLERIES ;
- 6- SIPROD (Société d'Importation de Produits) ;
- 7- RITCO DISTILLERIE ;
- 8- I. DRINK (SOCIÉTÉ IVOIRE DRINK) ;
- 9- SIFAB ;
- 10- AGENA INDUSTRIE ;
- 11- SODIALCI ;
- 12- DIA ;
- 13- SONADIB ;
- 14- BIO & PARTNERS ;
- 15- SUNDEEP INDUSTRIES.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

Ampliations :

- MBPE/Cab
- MCI/Cab
- UGECI
- CGECI
- FNISCI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- GUCE
- PAA
- PASP
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires
- SYNAT CI
- Toutes Directions Douane

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National